

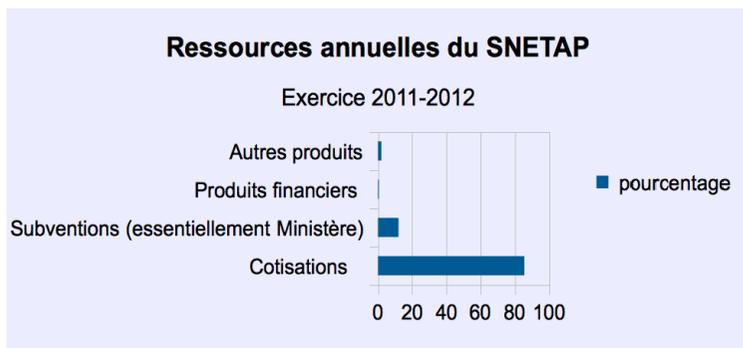
pour défendre mes intérêts et ceux de l'EAP,



J'adhère!

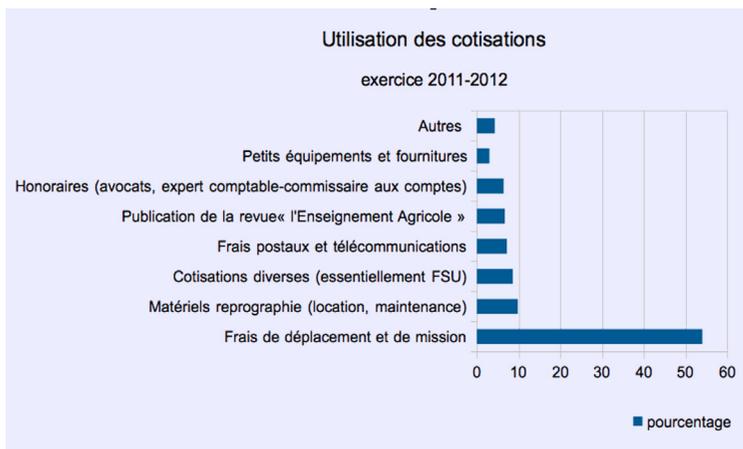
Vous vous syndiquez, on agit ensemble

Quelles sont les ressources du SNETAP?



Les cotisations représentent l'essentiel des ressources du Snetap, et garantissent son indépendance. Leur montant est inchangé depuis de nombreuses années.

Comment sont elles utilisées?



Les frais de déplacement et de mission (repas + hébergement) représentent à eux seuls plus de la moitié des dépenses.

Les frais de déplacement et de mission sont générés notamment par :

- **le fonctionnement des instances du syndicat**
 - au niveau national : réunion hebdomadaire du Secrétariat Général, mensuelle du Bureau National, trimestrielle du Conseil Syndical National et du congrès tous les trois ans.
 - au niveau régional : Bureaux, Conseils syndicaux et Congrès.
- **l'implication du plus grand nombre à une importante activité syndicale**

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2012/2013 les syndiqués ont été associés :

 - à des groupes de travail thématiques: loi sur la refondation de l'école, livrets d'accueil, personnels administratifs, TFR, direction, pédago, vie scolaire, TOS-agents des lycées....
 - aux « rendez-vous du Sup », 2e édition en avril 2012 à Massy, autour de plusieurs thèmes : emplois, précarité, fusion et regroupement d'établissements, 3e édition en novembre 2012 à Dijon, thème de la formation continue des personnels et appui.
 - aux journées d'études, 2e édition, les 3 et 4 avril 2013 à Paris, thème « évolutions des métiers de l'enseignement agricole public ».
 - aux assises nationales des CFA/CFPPA, 3e édition les 19 et 20 décembre 2012 à Paris, thèmes : l'apprentissage, la formation professionnelle, les conditions de travail, la déprécarisation, suivies d'assises ou de réunions régionales en Pays de Loire, Nord pas de Calais, Centre, Picardie.
 - à des stages de formation syndicale en Poitou Charentes, PACA et Champagne Ardennes
 - aux travaux des CAP/CCP (prise en charge systématique des élus suppléants)
 - aux journées du Comité de Défense et Développement de l'Enseignement Agricole Public en vue de contribuer à la loi d'avenir sur l'agriculture, en mars et avril, à Chartres, Arras, Lapalisse, Macon
- **des actions syndicales nationales spécifiques :**
 - journée « déprécarisation » du 20 décembre 2012 : occupation de la DGER
 - interpellation du Ministre le 16 mai 2013 sur les restructurations des établissements, fusions forcées, fermeture de sites, avec envahissement de la salle où se déroulait la réunion de clôture de la consultation sur la loi d'avenir le 16 mai 2013
 - action « Non à la fermeture du LPA de Lapalisse » à Clermont et Vichy le 06 juin 2013: occupation du conseil régional, interpellation de la ministre de l'Egalité des Territoires.
- **de nombreuses actions régionales,**
 - à consulter sur le site <http://www.snetap-fsu.fr/-Dans-les-regions>

NOUVEAU : CREDIT D'IMPOT - article 199 quater C du code général des impôts. Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées. La différence avec les pratiques antérieures, c'est que désormais, que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public !

Contact SNETAP

